

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Accusé de réception en préfecture
05/06/2023-20230413-DCM2023-05-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre, Jean-Claude RIVAYROL

Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procuration : NEANT

M Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-05 : Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

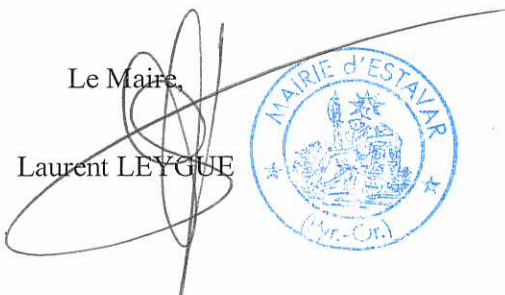
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

-DE DECLARER que le Compte de Gestion 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation ci-dessus et aucune réserve de sa part.

Le Maire,
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :